



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

Ministre déléguée auprès du Premier  
ministre, chargée des Relations avec le  
Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
5, rue Plaetis  
L-2338 LUXEMBOURG

Référence : 847xd6039

Luxembourg, le 13 mars 2024

**Concerne :** Classe d'impôt pour veufs

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma prise de position à la pétition n° 3022 sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les meilleures.



**Gilles Roth**  
Ministre des Finances

## **Prise de position du ministre des Finances, Gilles Roth, à la pétition n° 3022 relative à une classe d'impôt pour veufs**

Le pétitionnaire demande d'obtenir la classe d'imposition 2 pour les veufs ou veuves en arguant que les factures ne sont pas divisées par 2 en cas de décès du conjoint, mais que les charges à assumer deviendraient plus importantes.

Dans ce contexte, il est renvoyé aux deux débats publics ayant eu lieu à la Chambre des Députés le 6 février 2024, et notamment celui relatif à la pétition n° 2620 traitant de l'abolition de la classe d'impôt 1a.

Le Ministre des Finances s'est engagé lors de ces débats sur des échéances concrètes avec un allègement en janvier 2025 pour les contribuables soumis à la classe d'impôt 1a et une réforme globale présentée l'année suivante<sup>1</sup>, en ligne avec l'accord de coalition 2023-2028 qui prévoit que « *Le Gouvernement entamera les travaux en vue de la mise en place d'une classe d'impôt unique avec l'engagement de présenter un projet de réforme pour l'année 2026. Transitoirement, le traitement fiscal des personnes appartenant à la classe d'impôt 1a sera revu dans le sens de l'allègement fiscal* ».

---

<sup>1</sup> Cf. Site de la Chambre des Députés, <https://www.chd.lu/fr/node/2134>